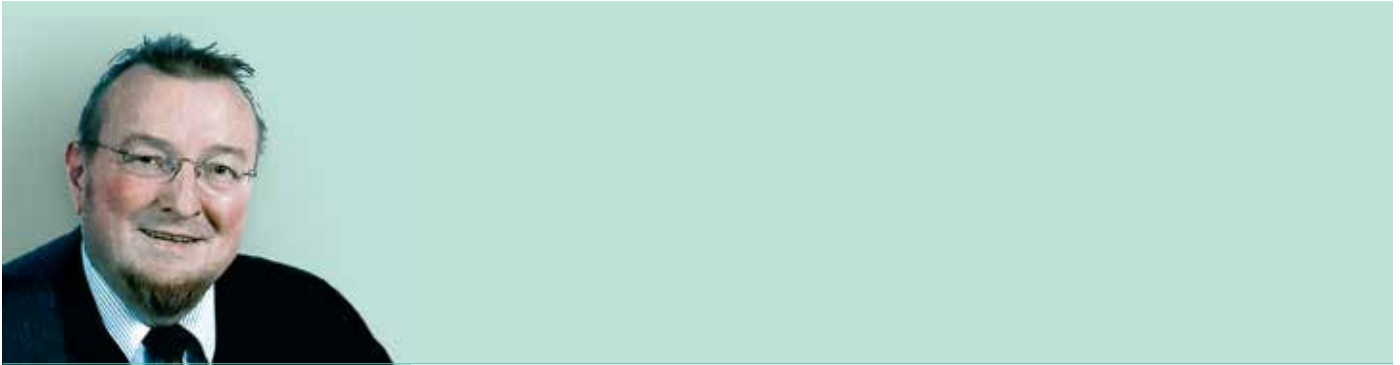

Rapport annuel 2017



Avant-propos du président	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de fondation	4
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14



A la suite des événements inattendus, notamment du BREXIT et de l'élection de Donald Trump, de nombreux médias ont présenté, fin 2016, de sombres perspectives pour l'économie mondiale. Compte tenu des incertitudes et des folles spéculations de l'époque, l'année écoulée a finalement été relativement calme. La Fondation Sana a connu une bonne année 2017. Ces prochaines années, le défi consistera à préparer la Fondation aux modifications prévues à l'horizon 2022. Les premières décisions dans ce sens ont déjà été prises.

L'année dernière n'a été marquée ni par l'éclatement de bulles d'actifs, ni par l'effondrement de la zone euro ou autres blocages du commerce mondial. Cette année a au contraire été caractérisée par une accélération de la croissance économique mondiale et un boom du marché des actions. La Fondation Sana a, elle aussi, pu profiter des rendements élevés et a dégagé un résultat financier réjouissant. La plupart des prévisions offrent également une image positive pour l'année en cours. La progression des marchés des titres est, entre autres, la conséquence de la politique monétaire expansionniste des banques centrales et des faibles taux d'intérêts. Une correction des marchés pourrait entraîner une récession économique.

L'année dernière, l'économie suisse n'a pas réussi à suivre tout à fait le dynamisme mondial. Avec la hausse attendue du cours de l'euro, les perspectives pour l'économie d'exportation sont toutefois positives. Dans le secteur de la santé, le renchérissement n'a pas connu de pause en 2017. Des mesures légales pour la réduction des coûts et des réformes sont inévitables. Une révision du tarif à la prestation Tarmed était, par exemple, nécessaire depuis longtemps. L'intervention tarifaire prévue par le Conseil fédéral a cependant été tellement édulcorée, après la procédure de consultation, que le potentiel de réduction des coûts ne pourra, et de loin, pas être réalisé. Cet exemple est symptomatique du fait que la hausse des coûts est un sujet de préoccupation permanent, mais que des mesures concrètes pour la baisse des coûts et l'amélioration de l'efficacité sont très difficiles à mettre en œuvre. Le débat sur l'introduction du financement unifié des prestations ambulatoires et stationnaires montre au moins que la nécessité d'agir sur le plan politique a été reconnue. Nous sommes toutefois encore loin d'un changement de tendance au niveau de la problématique des coûts. L'élection d'Ignazio Cassis a en tout cas nettement renforcé les compétences du Conseil fédéral dans ce domaine.

A travers ses deux fonds, la Fondation Sana a une nouvelle fois pu apporter son soutien à 44 assurés dans le besoin et financer 15 projets dans le domaine de la santé, durant l'année sous revue. Le Prix Sana a été décerné pour la septième fois déjà et a permis de distinguer, cette année, deux personnes qui s'engagent de manière désintéressée pour le bien de leurs semblables.

Avec les prochaines élections du Conseil de fondation, la plus grande partie de ses membres aborderont leur dernier mandat réglementaire. En 2022, les personnes qui ont créé et marqué la Fondation Sana quitteront le Conseil de fondation. L'un des grands défis de ces prochaines années sera par conséquent de trouver des personnes capables de perpétuer l'esprit de la Fondation Sana au sein du Conseil de fondation. Les premières discussions relatives à ce processus ont déjà été menées.

Hans Naef
Président du Conseil de fondation

La Fondation Sana a enregistré une bonne année et est bien préparée pour l'avenir

L'année 2017 s'est inscrite dans la continuité de l'évolution positive de ces derniers exercices. Après avoir reçu un nombre record de demandes l'année précédente, les deux fonds ont retrouvé le niveau usuel des demandes. Les réactions au Prix Sana et les échos dans les médias ont été plus nombreux que par le passé. Le nombre de nominations de «héros de la santé» a atteint un nouveau record, et les nombreux articles dans les médias, en 2017, sont également réjouissants. En tant qu'actionnaire, la Fondation Sana peut aussi se montrer satisfaite de l'exercice d'Helsana.

Les activités de la Fondation Sana ont également atteint un niveau élevé en 2017. Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin a accordé au total CHF 114 411.– de contributions, tandis que le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a octroyé, l'année dernière, des soutiens pour CHF 249 300.–. La septième remise du Prix Sana, avec la distinction de deux femmes ayant fourni des prestations remarquables, a été un point fort de l'exercice. Le bon résultat annuel d'Helsana, à hauteur d'environ CHF 98 millions, représente également un élément positif de l'année sous revue. Avec quelque CHF 1,66 million, c'est aussi un dividende légèrement plus élevé que l'année précédente qui a été versé. Les rendements élevés des marchés des titres ont également permis à la Fondation Sana d'augmenter sensiblement son résultat financier.

Dans le domaine de la politique de la santé, l'année est restée relativement calme. Le point fort a été le débat sur les modifications du système tarifaire Tarmed par le Conseil fédéral. Ces modifications ont finalement été adoptées sous une forme nettement édulcorée. Un possible financement unifié des prestations ambulatoires et stationnaires a également suscité un vif débat, en 2017. Des réformes sont absolument nécessaires dans ce domaine. Compte tenu de l'augmentation incessante des coûts des prestations, le monde politique est appelé à prendre des mesures draconiennes.

Activités des organes de la fondation

Conseil de fondation :

La séance ordinaire du Conseil de fondation de la Fondation Sana a eu lieu le 7 avril 2017 au siège principal d'Helsana, à Stettbach. Dans son allocution, le président a passé en revue une année très active. Il a tout particulièrement relevé le Prix Sana, qui a été décerné pour la première fois dans le centre pour paraplégiques de Nottwil. Parallèlement, le président a souligné l'important travail pour la Fondation des commissions des deux fonds.

Comme chaque année, les présidents des commissions des deux fonds, de la Commission des placements et de la Commission du Prix Sana ont informé de manière détaillée

sur leurs activités durant l'année 2016. Dans le cadre des affaires statutaires, le Conseil de fondation s'est informé de la marche des affaires de la Fondation, a approuvé le rapport annuel et les comptes annuels 2016 ainsi que le budget 2017 de la Fondation Sana. Le Conseil de fondation a enregistré un départ durant l'année écoulée. Hans Schwyn, qui a fait partie du Conseil de fondation depuis sa création, avait déjà annoncé son départ. Le président la remercié pour son activité au Conseil de fondation et lui a adressé ses meilleurs vœux pour l'avenir.

Le président du Conseil d'administration et le PDG d'Helsana ont informé de manière détaillée sur la marche des affaires en 2016. Sur la base du rapport annuel imprimé d'Helsana et des explications orales données, le Conseil de fondation a approuvé le rapport annuel ainsi que les comptes annuels 2016 d'Helsana et du groupe, à l'intention de l'assemblée générale d'Helsana.

La traditionnelle manifestation d'information des actionnaires d'Helsana a eu lieu le 21 septembre 2017 au siège principal d'Helsana, à Stettbach. Dans le cadre de cette manifestation, le Conseil de fondation a été informé de la marche des affaires par des représentants de la direction du groupe et du Conseil d'administration. Les nouveautés d'Helsana dans le domaine de la numérisation ont constitué un autre point fort.

Comité du Conseil de fondation :

Durant l'année sous revue, le Comité du Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises. Il a discuté de la marche générale des affaires de la Fondation, de la situation financière et de la situation dans les commissions. Suite à la stratégie de la Fondation discutée l'année précédente, le règlement du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a été adapté en conséquence. La compétence décisionnelle de la Commission, qui étudie les demandes de manière détaillée, a été sensiblement renforcée. Cela doit permettre à la Commission de prendre des décisions de manière autonome, y compris pour des demandes importantes de prestations de soutien.

Le renouvellement à moyen terme du Conseil de fondation a été un point central des débats aux séances du Comité. Une planification à moyen terme et un profil d'exigences pour les futurs membres du Conseil de fondation ont été élaborés dans ce but. L'objectif est que la Fondation Sana puisse poursuivre ses activités dans le même esprit après 2022. Dans ce but, une composition forte et équilibrée du Conseil de fondation est déterminante.

Durant l'année sous revue, le Comité du Conseil de fondation a également rencontré des représentants de la présidence et du Comité d'Artisana pour un échange constructif. Dans ce cadre, ils ont notamment informé des stratégies des deux organisations et discuté d'éventuels projets communs.

*Commission pour la promotion de la santé,
la recherche et la prévention:*

La Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est à nouveau réunie à cinq reprises durant l'année sous revue et a évalué 35 demandes. Cela correspond aussi au nombre de demandes reçues. Après une année 2016 marquée par un nombre particulièrement élevé de demandes, celles-ci ont retrouvé un niveau plus usuel.

Globalement, les statistiques des demandes pour l'année 2017 du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présentent comme suit :

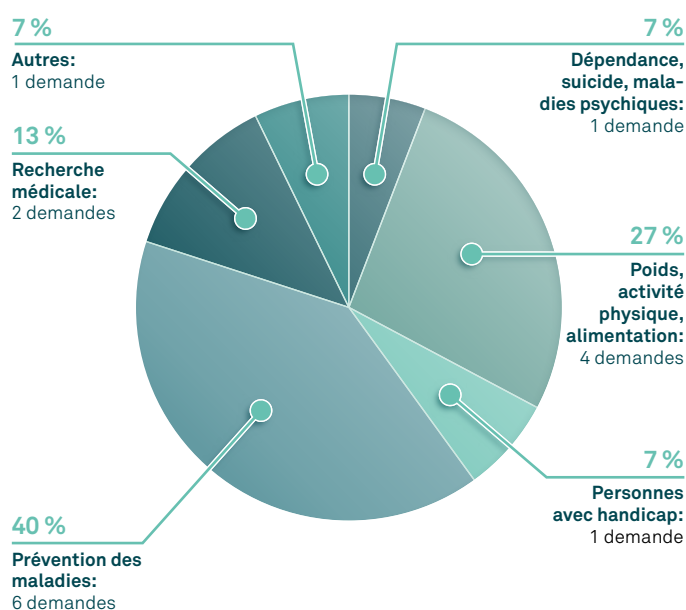
Objets	Fonds pour la promotion de la santé
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2017)	35
Demandes en suspens (31.12.2017)	11
Décisions	35
Demandes approuvées	15
Demandes rejetées	20
Total des montants approuvés	CHF 249 300.00
Total des versements effectués	CHF 322 300.00

L'année dernière, le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a approuvé 15 demandes et en a rejeté 20. Le nombre de demandes approuvées correspond ainsi pratiquement à celui de l'année précédente, pour un nombre moins élevé de demandes reçues. Cela correspond à la tendance d'une augmentation qualitative des demandes et de projets intéressants, susceptibles d'être soutenus. Les paiements effectués durant l'année sous revue, de hauteur de CHF 322 300.–, ont été supérieurs à la moyenne. Cela est lié principalement à un projet que la Fondation Sana soutient sur plusieurs années. L'auteur du projet a sollicité des tranches de paiement plus importantes sur les deux premières années. Les paiements pour la seconde moitié du projet seront d'autant moins élevés.

Thématiquement, les demandes approuvées étaient réparties de manière assez équilibrée et concernaient tous les domaines prioritaires. Le domaine le mieux représenté est celui de la prévention des maladies, suivi par le domaine du poids, de l'activité physique et de l'alimentation. Cette année aussi, deux projets de recherche ont été soutenus. Globalement, la répartition des demandes approuvées par domaines est assez similaire à celle de l'année précédente.

Avec le centre d'information et de rencontre de la Ligue contre le cancer des deux Bâles, c'est un projet commun

Domaines dans lesquelles des demandes ont été approuvées



avec Helsana qui a pu être soutenu. Ce centre propose aux patients souffrant de cancer et à leurs proches une offre de prestations psychosociales étendue et de qualité. La Commission et le Comité du Conseil de fondation ont été convaincus par le concept et ont décidé d'accorder, avec Helsana, un soutien financier pendant cinq ans. La collaboration avec Helsana pour le soutien à des projets de grande envergure s'est ainsi avérée efficace.

Après régularisations pour les montants déjà approuvés mais pas encore versés, la participation du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention à des projets s'élève à CHF 296 300.–. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. En raison de l'excédent de dépenses, le capital du Fonds diminue légèrement. Cela est dû aux montants élevés des postes de régularisation, basés en partie sur d'anciennes décisions, dont les prestations de soutien n'ont toutefois pas encore été versées. Si les conditions pour un soutien devaient ne plus être réunies, une partie de ces montants serait dissoute sous forme de produits extraordinaires. Nous constatons malgré tout qu'en raison du plus grand nombre de demandes et de projets de qualité, le Fonds épuise plus fréquemment son budget. Le capital du Fonds se montait à CHF 86 788.35 au 31.12.2017. Les liquidités restent élevées, à CHF 242 225.–. Les réserves du Fonds sont toutefois faibles, contrairement à celles du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin.

Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions de soutien dans les trois domaines mentionnés. Il peut apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et avéré avec le domaine de la santé et destinés à améliorer la santé générale de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétence des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou bénéficiant d'un soutien suffisant.

Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin :

L'année dernière, le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin a reçu 59 nouvelles demandes de soutien. La plus grande partie des 44 demandes traitées par la Commission ont été approuvées. Les prestations de soutien ont représenté, au total, CHF 114 411.–.

Les statistiques des demandes au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se présentent comme suit, pour l'année 2017:

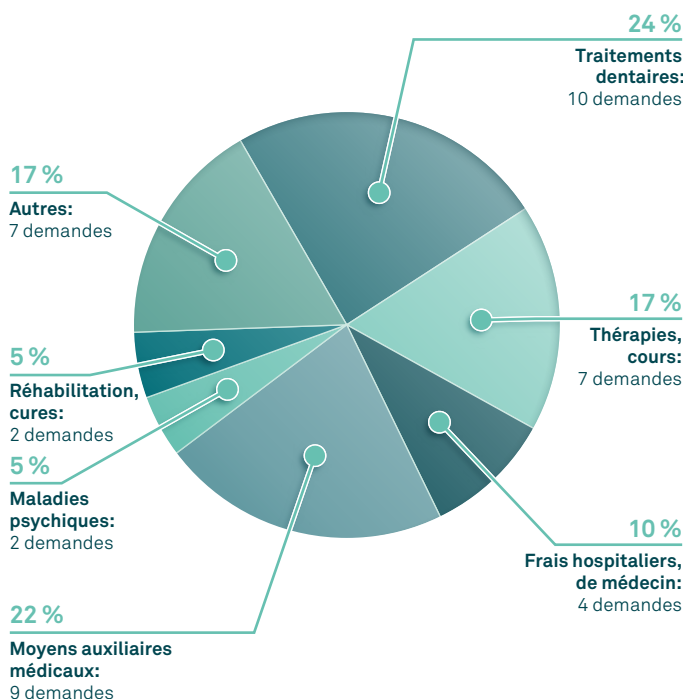
Objets	Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12. 2017)	59
Demandes en suspens (31.12. 2017)	24
Décisions	44
Demandes approuvées	41
Demandes rejetées/retirées	3
Total des montants approuvés	CHF 114 411.00
Total des versements effectués	CHF 116 489.35

Près de la moitié des demandes provient toujours des différentes filiales d'Helsana. La collaboration est désormais bien rodée et les demandes sont le plus souvent correctement motivées et documentées, ce qui facilite le travail de la Commission. Mais ce Fonds a également gagné en notoriété en dehors d'Helsana, ce que reflètent les nombreuses demandes remises soit directement par les demandeurs, soit par l'intermédiaire d'autres organisations.

Les traitements dentaires et orthodontiques ont représenté, l'année dernière, la plus grande partie des demandes approuvées. Des contributions ont également été versées, régulièrement, pour des aides à la vision ou des aides auditives, de la physiothérapie, du coaching et – dans des cas très spécifiques de nécessité médicale – pour des abonnements de fitness. La part des prestations pour des moyens auxiliaires médicaux a augmenté par rapport à l'année précédente, tandis que les demandes dans le domaine des maladies psychiques ont légèrement diminué.

Durant l'année sous revue, la Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin s'est également penchée sur la poursuite de la participation financière au

Domaines dans lesquelles des demandes ont été approuvées



coaching Neomentum. Dans ce cadre, deux représentants de Neomentum AG ont été invités à une séance pour présenter de manière détaillée les résultats et l'efficacité de cette forme de thérapie. Les explications ainsi que les rapports écrits, et notamment la relation avantages/coûts, ont conduit à la décision d'examiner à nouveau les demandes de financement du deuxième module du coaching Neomentum.

Après régularisations, la charge du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se monte à CHF 105 352.80. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du Fonds de montait à CHF 401 784.36 au 31.12.2017. Ce Fonds dispose ainsi de solides réserves.

Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin de la Fondation Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance-maladie, même si, dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance-maladie.

Commission des placements :

L'année dernière, la Commission des placements a suivi de manière continue la gestion des dépôts des banques mandatées et elle a analysé les rapports de performance trimestriels. Elle observe en permanence l'évolution des deux dépôts et reste en contact avec les banques. La Fondation Sana dispose actuellement d'un dépôt à la Banque cantonale bernoise (BCBE) et à la Banque Piquet Galland.

L'année dernière, les marchés mondiaux des actions ont connu une nette hausse et ont atteint de nouveaux records à de nombreuses bourses. La croissance économique stable, une faible inflation associée à des taux d'intérêts particulièrement bas ainsi que la liquidité élevée ont offert des conditions favorables aux placements en actions. La Fondation Sana a, elle aussi, pu profiter des rendements positifs des marchés des actions, même si la part d'actions dans les dépôts était limitée, en raison de la stratégie de placement. La Commission des placements s'est montrée très satisfaite des rendements des dépôts. La banque Piquet Galland a même pu dépasser assez nettement le benchmark. Quant au dépôt de BCBE, qui est géré avec une stratégie de placement prudente, le rendement n'a été que très légèrement en dessous du benchmark. Globalement, le résultat financier de l'année 2017 s'est élevé à environ CHF 674 000.–.

Dépôt	Valeur (en MCHF)	Rendement (TWR)	Benchmark
BEKB	6,19	6,47 %	6,77 %
Piquet Galland	4,55	8,24 %	6,98 %

Il est difficile d'estimer la durée future de ce marché haussier. Nous nous attendons toutefois à ce que les banques centrales poursuivent, à un rythme modéré, la normalisation de la politique monétaire. Aux Etats-Unis, il devrait y avoir de nouvelles hausses des taux directeurs, et dans l'UE, le programme de rachat d'obligations pourrait bientôt arriver à son terme. Un nombre non négligeable d'analystes s'attendent notamment à ce que les hausses des taux directeurs de la FED conduisent à une correction des marchés.

Prix Sana :

Durant l'année sous revue, le Prix Sana a pu être remis pour la septième fois. Le secrétariat a reçu près de 70 nominations. L'évaluation de ces nominations relève de la compétence de la Commission du Prix Sana, qui s'est réunie à quatre reprises en 2017. Elle a finalement retenu neuf nominations, qui ont été soumises au jury, pour décision. Le jury présidé par Martin Meuli, directeur de la clinique de chirurgie pédiatrique de l'Hôpital universitaire de Zurich, s'est réuni début juin. Outre le président, il se compose de Madame Annemarie Huber-Hotz (présidente de la Croix-Rouge suisse), Madame Michelle Zimmermann (directrice d'Active Integration GmbH), Monsieur Thomas Szucs (président du Conseil d'administration d'Hel-sana) et Monsieur Hans Naef (président de la Fondation Sana).

Après des discussions approfondies, le jury a décidé de remettre le Prix Sana à Mesdames Régine Schlaginhaufen, de Guschelmuth (FR), et Ursula Tarnutzer (GR), de Tamins.



Régine Schlaginhaufen a reçu CHF 20 000 pour la mise en place d'un centre de soins destiné à des enfants issus de milieux difficiles. La deuxième lauréate, Ursula Tarnutzer, s'est vue attribuer la somme de CHF 10 000 pour son engagement infatigable dans le domaine des soins et du soutien à ses semblables. A côté du prix en espèces, les deux lauréates ont reçu la sculpture du Prix Sana de Gottfried Honegger.

La remise du prix a eu lieu le 2 décembre 2017 dans le cadre du salon Swiss Handicap, à Lucerne, devant un nombreux public. Avec un exposé poignant de Heinz Frey, le sportif handicapé suisse le plus titré, et un ensemble dynamique d'instruments à vent, le programme cadre était, lui aussi, très réussi. Les interviews des deux lauréates menés par Nik Hartmann ont été particulièrement émouvants.

Finances

Dans les pages suivantes, vous trouverez les comptes annuels de la Fondation sous la forme d'un tableau consolidé. Le dividende d'Hel-sana représente toujours le principal poste des recettes. Avec CHF 1,166 million, celui-ci a été nettement supérieur à celui de l'année précédente. Le résultat financier est également réjouissant, puisqu'il est près de sept fois plus élevé que celui de 2016, à CHF 674 000.–.

En 2017, les dépenses ont été nettement moins élevées que l'année précédente. Les dépenses ont fortement baissé, notamment dans le domaine des relations publiques. Au niveau des coûts d'infrastructure, le budget a été bien respecté. Concernant le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention, les dépenses pour les prestations de soutien ont dépassé le budget, comme déjà l'année précédente. Cela est la conséquence de la plus grande notoriété du Fonds et des demandes de meilleure qualité. Les comptes correspondants bouclent sur un excédent de dépenses. Une grande partie de ces dépenses concerne toutefois des provisions, qui ne devraient pas être toutes nécessaires. Le compte de résultat consolidé boucle globalement sur un excédent de CHF 1,38 million. La somme du bilan se monte à CHF 68,34 millions pour un capital propre de CHF 65,19 millions. Le portefeuille de titres se monte à CHF 10,61 millions à la date de référence.

	Fondation	
	CHF 1.1 – 31.12.2017	CHF 1.1 – 31.12.2016
Recettes		
Subventions reçu des tiers	1 659 000.00	1 106 000.00
Dividende Helsana	0.00	0.00
Revenus financiers	854 693.04	260 298.68
Charges financières	-180 401.27	-162 478.58
Bénéfice d'exploitation	674 291.77	97 820.10
Allocations aux Fonds		
Total des recettes	2 333 291.77	1 203 820.10
Dépenses		
Président	30 000.00	30 000.00
Comité du Conseil de Fondation et commissions	52 568.05	53 822.60
Conseil de Fondation	23 741.75	30 505.25
Organes	106 309.80	114 327.85
Frais de personnel	98 280.00	95 482.90
Frais/Depenses	3 321.00	2 666.80
Secrétariat	101 601.00	98 149.70
Prix Sana	149 941.00	151 280.00
Comptabilité/Révision	18 180.95	14 644.75
Relations publiques	6 956.65	81 200.00
Conseils	9 150.70	10 000.00
Frais tierces et projects	184 229.30	257 124.75
Location et frais accessoires	22 860.00	22 860.00
Frais postaux/téléphone/copies	6 557.65	7 373.40
Infrastructure de bureau	8 332.15	8 020.00
Matériel de bureau et imprimés	4 951.80	3 645.00
Rapport annuel	8 110.25	8 431.00
Traductions/Expertises	4 928.10	6 857.55
Internet	1 198.70	1 447.40
Divers	1 270.00	4 153.00
Autres dépenses	58 208.65	62 787.35
Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin	200 000.00	200 000.00
Fonds pour la promotion de la santé	250 000.00	250 000.00
Soutiens	0.00	0.00
Allocations	450 000.00	450 000.00
Total des dépenses	900 348.75	982 389.65
Recettes non liées à la période	0.00	0.00
Dépenses non liées à la période	0.00	0.00
Excédent de recettes et de dépenses	1 432 943.02	221 430.45

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 1.1 – 31.12.2017	CHF 1.1 – 31.12.2016	CHF 1.1 – 31.12.2017	CHF 1.1 – 31.12.2016	CHF 1.1 – 31.12.2017	CHF 1.1 – 31.12.2016
0.00	0.00	0.00	0.00	1 659 000.00	1 106 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
207.90	174.00	115.55	103.80	855 016.49	260 576.48
-231.60	-179.90	-109.95	-74.90	-180 742.82	-162 733.38
-23.70	-5.90	5.60	28.90	674 273.67	97 843.10
200 000.00	200 000.00	250 000.00	250 000.00	---	---
199 976.30	199 994.10	250 005.60	250 028.90	2 333 273.67	1 203 843.10
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
7 999.00	8 213.00	21 015.35	23 909.45	81 582.40	85 945.05
0.00	0.00	0.00	0.00	23 741.75	30 505.25
7 999.00	8 213.00	21 015.35	23 909.45	135 324.15	146 450.30
38 232.00	46 008.00	23 667.20	34 298.00	160 179.20	175 788.90
0.00	0.00	0.00	0.00	3 321.00	2 666.80
38 232.00	46 008.00	23 667.20	34 298.00	163 500.20	178 455.70
0.00	0.00	0.00	0.00	149 941.00	151 280.00
0.00	0.00	0.00	0.00	18 180.95	14 644.75
0.00	0.00	0.00	0.00	6 956.65	81 200.00
0.00	0.00	0.00	0.00	9 150.70	10 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	184 229.30	257 124.75
0.00	0.00	0.00	0.00	22 860.00	22 860.00
0.00	0.00	0.00	0.00	6 557.65	7 373.40
0.00	0.00	0.00	0.00	8 332.15	8 020.00
0.00	0.00	0.00	0.00	4 951.80	3 645.00
0.00	0.00	0.00	0.00	8 110.25	8 431.00
2 505.60	2 625.20	86.40	0.00	7 520.10	9 482.75
0.00	0.00	0.00	0.00	1 198.70	1 447.40
0.00	0.00	0.00	0.00	1 270.00	4 153.00
2 505.60	2 625.20	86.40	0.00	60 800.65	65 412.55
				---	---
105 352.80	130 308.55	296 300.00	318 500.00	401 652.80	448 808.55
105 352.80	130 308.55	296 300.00	318 500.00	401 652.80	448 808.55
154 089.40	187 154.75	341 068.95	376 707.45	945 507.10	1 096 251.85
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45 886.90	12 839.35	-91 063.35	-126 678.55	1 387 766.57	107 591.25

¹⁾ paiements internes de la Fondation

	Fondation	
	CHF 31.12.2017	CHF 31.12.2016
Actifs		
Liquidités	1 520 012.99	798 869.44
Avoir sur l'Impôt anticipé	174 314.98	113 677.74
Compte de régularisation actifs	578.15	81.40
Titres	10 614 981.98	9 881 979.45
Participations	55 300 000.00	55 300 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
Total des actifs	67 609 888.10	66 094 608.03
Passifs		
Capital étranger		
Engagements	24 227.90	90.85
Compte de régularisation passifs	394 600.00	406 400.00
Total des Fonds étrangers	418 827.90	406 490.85
Réserve sur fluctuation des titres	1 060 000.00	990 000.00
Fonds propres		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	9 398 117.18	9 176 686.73
Excédent de recettes et de dépenses	1 432 943.02	221 430.45
Total des Fonds propres	66 131 060.20	64 698 117.18
Total des passifs	67 609 888.10	66 094 608.03

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 31.12.2017	CHF 31.12.2016	CHF 31.12.2017	CHF 31.12.2016	CHF 31.12.2017	CHF 31.12.2016
483 461.96	448 784.36	242 225.00	359 288.35	2 245 699.95	1 606 942.15
72.75	0.00	0.00	0.00	174 387.73	113 677.74
0.00	0.00	0.00	0.00	578.15	81.40
0.00	0.00	0.00	0.00	10 614 981.98	9 881 979.45
0.00	0.00	0.00	0.00	55 300 000.00	55 300 000.00
---	---	---	---	p.m.	p.m.
483 534.71	448 784.36	242 225.00	359 288.35	68 335 647.81	66 902 680.74
4 500.00	0.00	29 000.00	0.00	57 727.90	90.85
31 363.45	47 000.00	217 500.00	272 500.00	643 463.45	725 900.00
35 863.45	47 000.00	246 500.00	272 500.00	701 191.35	725 990.85
0.00	0.00	0.00	0.00	1 060 000.00	990 000.00
401 784.36	388 945.01	86 788.35	213 466.90	55 788 572.71	55 902 411.91
0.00	0.00	0.00	0.00	9 398 117.18	9 176 686.73
45 886.90	12 839.35	-91 063.35	-126 678.55	1 387 766.57	107 591.25
447 671.26	401 784.36	-4 275.00	86 788.35	66 574 456.46	65 186 689.89
483 534.71	448 784.36	242 225.00	359 288.35	68 335 647.81	66 902 680.74

Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs transitoires à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les passifs transitoires à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

	Quote-part de participation	CHF 2017	CHF 2016
Participations			
Helsana, Zürich, capital actions CHF 70 mios	79 %	55 300 000.00	55 300 000.00
Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation			
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Correction de valeur pour les placements connue au 31 décembre		990 000.00	880 000.00
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		70 000.00	110 000.00
Titres - Réserve pour fluctuation sur titres		1 060 000.00	990 000.00
Les charges financières se composent de:			
• Frais d'administration des dépôts BEKB, Piguët Galland & Cie SA: Dépenses relevant des transactions de papiers-valeurs		44 790.00	46 115.81
• Charges d'intérêt (intérêts courus) sur achats des titres		1 725.88	1 288.75
• Perte sur le cours des titres en dépôt		63 885.39	5 074.05
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		70 000.00	110 000.00
Charges financières		180 401.27	162 478.61
• Rendement des titres en dépôts et Profit sur les comptes liquides		97 937.16	109 282.35
• Profit sur les cours des titres en dépôt		756 755.88	151 016.33
Revenus financiers		854 693.04	260 298.68
Emplois à plein temps			
• La moyenne annuelle des emplois à plein temps		<10	<10
Fonds en gestion externe			
• Etat du capital du Fonds d'aide (annexe)		447 671.26	401 784.36
• Etat du capital du Fonds pour la promotion de la santé (annexe)		-4 275.00	86 788.35

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Bringt Sie weiter

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil de fondation de la Fondation Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profit et pertes et annexe ainsi que le fonds d'aide pour les assurés dans le besoin, le fonds pour la promotion de la santé et consolidé), pages 8 à 12, de la Fondation Sana pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements.

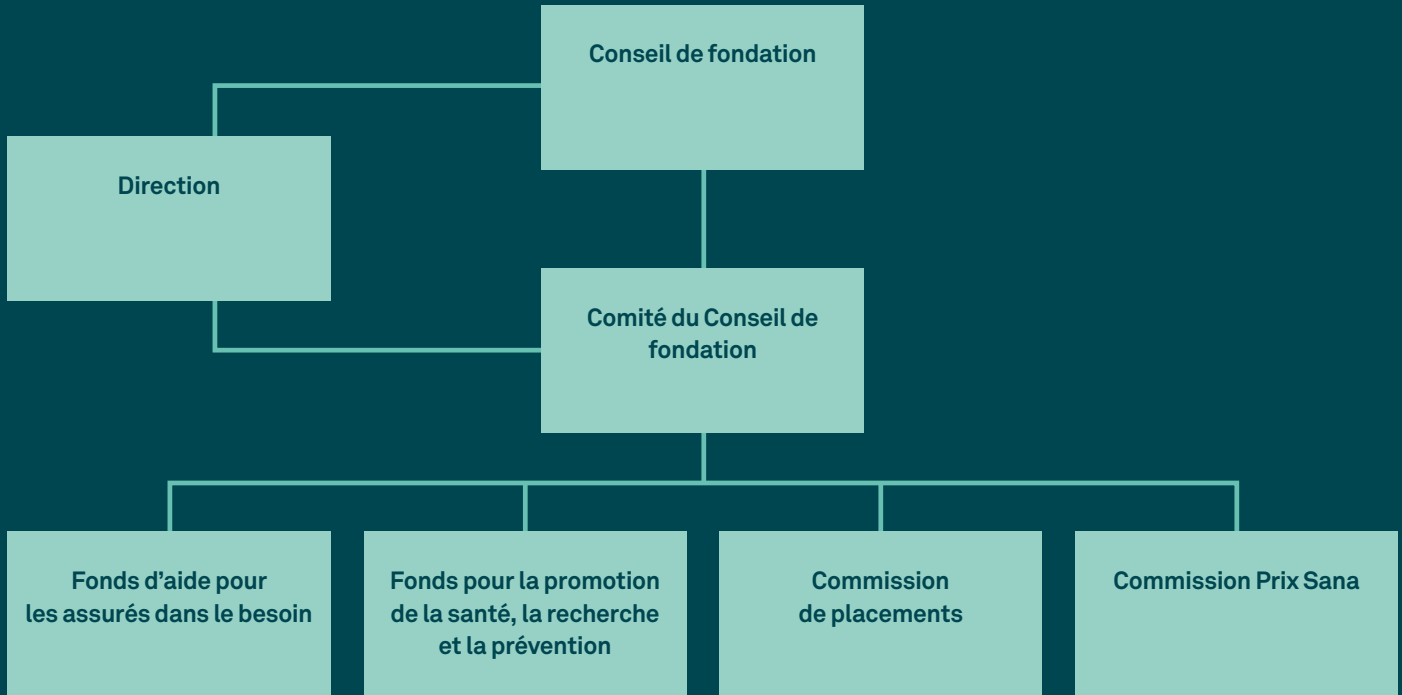
Gümligen, le 7 février 2018

T+R SA

Adrian Steffen
Expert fiduciaire diplômé
Expert-réviseur agréé

Philipp Burri
Expert fiduciaire diplômé
Expert-réviseur agréé
Responsable du mandat

Organigramme



L'organisation de la Fondation Sana prévoit comme organe suprême et pouvoir législatif de la fondation l'assemblée des membres du Conseil de fondation. Fin 2017, le Conseil de fondation comptait 26 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de fondation, est le Comité du Conseil de fondation. Il est composé de cinq à sept membres du Conseil de fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de fondation, il existe quatre commissions permanentes: les commissions des deux fonds (Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin et Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention) sont chargées de la gestion des fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. La Commission des placements est chargée de surveiller et d'évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation. La Commission du Prix Sana a été mise en place pour l'organisation du Prix Sana de la santé.

Conseil de fondation

Michael Arnet	3012 Berne
Diego Benz	6340 Baar
Robert Berger	6467 Schattdorf
Marianne Desboeufs	2037 Montmollin
Jürg Dommer	9471 Buchs
Guy Emmenegger	3006 Berne
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete
Peter Frey	8833 Samstagern
Heinz Herzog	9320 Arbon
Stephan Kronbichler	1965 Savièse
Hermann Langensand	6005 Luzern
Roland Löffel	3225 Müntschemier
Peter Matthes	1226 Thônex
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore
Hans Naef	8125 Zollikerberg
Gérard Pafumi	1008 Prilly
Christian Rey	1615 Bossonnens
Alfons Rutz	9445 Rebstein
Marie Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil
Marco Schmidiger	6003 Lucerne
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenheim
Franz Stalder	5312 Döttingen
Robert Steffen	5610 Wohlen
Margrit Tanner	8913 Ottenbach
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden
Herbert Wirth	8400 Winterthur

Comité du Conseil de fondation

Hans Naef	Président
Paola Müller-Storni	Vice-président
Jürg Dommer	Membre
Christian Rey	Membre
Margrit Stadler-Egli	Membre
Franz Stalder	Membre
Peter Frey	Membre

Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin

Robert Steffen	Président
Paola Müller-Storni	Membre
Erna Widmer-Häberling	Membre

Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

Marie Catherine Saladin-Echle	Présidente
Robert Berger	Membre
Peter Frey	Membre
Diego Benz	Membre
Stephan Kronbichler	Membre

Commission de placements

Franz Stalder	Président
Gérard Pafumi	Membre
Christian Rey	Membre

Commission Prix Sana

Margrit Stadler-Egli	Présidente
Franz Stalder	Membre
Marco Schmidiger	Membre

Secrétariat

Lorenz Hirt	Secrétaire
Stefan Emmenegger	Secrétaire adj.

Organe de révision

T+R AG	Sägeweg 11 3073 Gümligen
--------	-----------------------------

FONDATION SANA

Thunstrasse 82, Case postale 1009
3000 Berne 6

T +41 (0)31 368 15 83

F +41 (0)31 351 00 65

www.fondation-sana.ch
info@fondation-sana.ch